



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/05/2025**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 20/05/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIÉ,

Secrétaire de séance : Isabelle LECLERCQ

Représentés : Michel PANSARD représenté par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Anne DURAND, LACHIVER Olivier représenté Eric DROGUET

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

DELIBERATION N°38-2026 Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le du procès-verbal des délibérations de la réunion du 22 avril 2026.

A l'unanimité le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026

DELIBERATION N°39-2026 Rénovation énergétique logements allée de Cailloux Bleus - avenant au contrat de maîtrise œuvre

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le projet d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre liant la commune au Cabinet « Atelier du port ».

Le montant du marché initial était de 44 942.60 € H.T., compte tenu de la décision de procéder à la rénovation des salles de bains dans les 6 logements et de remplacer la solution de chauffage PAC sur extrait VMC par du chauffage électrique, il est proposé au conseil un avenant en plus-value pour un montant de 3 200 € H.T., soit 7.16 % d'augmentation.

Le nouveau montant du marché est de : $44\,942.60 + 3\,200 = 48\,142.60$ € H.T.

A l'unanimité le Conseil accepte cet avenant et charge Monsieur le Maire de le signer.

DELIBERATION N°40-2026 Rénovation énergétique logements allée de Cailloux Bleus - approbation de l'opération et lancement de la consultation travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n°33-2025 fixant le programme de travaux pour la rénovation énergétique des 6 logements communaux allée des Cailloux Bleus.

Compte tenu de la décision de procéder à la rénovation des salles de bains dans les 6 logements et de remplacer la solution de chauffage PAC sur extrait VMC par du chauffage électrique, il est proposé au conseil d'approuver le nouveau programme de travaux pour un montant estimatif de 401 100 € H.T.

A l'unanimité le Conseil accepte le programme et charge Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée pour les travaux à réaliser.
Il charge également Monsieur le Maire de solliciter tout financeur susceptible d'intervenir sur ce type de projet et notamment le Fonds Vert.

DELIBERATION N°41- Désaffectation d'une portion de chemin allée de la Croix de la Mare et lancement de l'enquête public avant cession

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de cession d'une portion de la voie communale n°18 au propriétaire dont les habitations sont desservies par celle-ci.

Vu le CGCT et notamment son article L 2121-29
Vu le code rural et notamment son article L 161-10

Considérant que la voie communale n°18 est exclusivement utile à la desserte des habitations situées à son extrémité, que ses 2 habitations ont le même propriétaire et qu'en conséquence celle-ci n'a aucun autre usage public et n'est plus entretenue il est demandé au conseil de prononcer la désaffectation de la portion délimitée sur le plan de délimitation joint à la présente par les repères A-B-C-D.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité :

- Prononce la prononcer la désaffectation de la portion délimitée sur le plan de délimitation joint à la présente par les repères A-B-C-D.
- Autorise sa vente après réalisation d'une enquête publique

Il est précisé que le prix de vente devra couvrir à minima l'intégralité des frais engagés par la commune dans ce dossier

DELIBERATION N°42-2026-PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : mise à jour de la liste des membres actifs-

Monsieur le Maire expose au conseil le fait que suite au renouvellement de l'équipe municipale, il convient de mettre à jour la liste des membres actifs dans le plan communal de sauvegarde.

	DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS		
	ACTUEL	PROPOSITION	DECISION
TITULAIRE	Hervé VAN PRAAG	Philippe LOHIER	Philippe LOHIER
SUPLEANT	Catherine BLANCHARD	Michel PANSART	Michel PANSART
	RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES (logistique, économie et relations publiques)		
	ACTUEL	PROPOSITION	DECISION
TITULAIRE	Marc LEMARIE	Marc LEMARIE	Marc LEMARIE
SUPLEANT	Jean-Pierre RESLOUX	Marie-José JOLY-RICHEUX	Marie-José JOLY-RICHEUX
	REFERENTS CIRCUIT ALERTE		
	ACTUEL	PROPOSITION	DECISION
TITULAIRE	Jean-Luc HERVE	Géraldine CARDIN	Géraldine CARDIN
TITULAIRE	Didier RABIAUX	Anne DURAND	Anne DURAND
SUPLEANT	S. JOUON des LONGRAIS	Eliane RUELLAN	Eliane RUELLAN
SUPLEANT	Bernard QUINQUENEL	Michel PANSART	Michel PANSART

Le Conseil à l'unanimité valide cette liste

DELIBERATION N°43-2026 Désignation d'un Correspondant défense

Monsieur le Maire présente la lettre de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et en conséquence demande au conseil de nommer en son sein un correspondant défense. Il propose pour cette mission Monsieur Olivier LACHIVER.

A l'unanimité le conseil désigne pour cette fonction Monsieur Olivier LACHIVER

DELIBERATION N°44 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire demande au conseil de nommer en son sein les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Il précise qu'en cas de conseil municipal composé de membres issus de 2 listes électorales à l'issue de renouvellement général de mars 2026, cette commission doit être composée de 5 membres répartis comme suit :

- 3 membres de la liste arrivée en tête
- 2 membres de la liste arrivée en second

A l'unanimité le conseil désigne pour cette commission : M. et Mme Marie-José JOLY-RICHEUX, Sarah HARDOUIN, Géraldine CARDIN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET en tant que membres de la commission de contrôle des listes électorales

DELIBERATION N°45-2026 Proposition du conseil municipal pour la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : voir liste en annexe

Les commissaires suppléants : voir liste en annexe

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le préfet.

DOCUMENT ANNEXE A LA DELIBERATION °45 – 2026

Proposition du conseil municipal pour la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts directs

MEMBRES TITULAIRES

Messieurs et Mesdames : HUCHET Marcel, LEFEUVRE Nadège, BURNOUF Joëlle, DUBEE Philippe, GUILLEMIN Régine, JOUON DES LONGRAIS Guénolé, GUILLEMIN Laurent, SAILLARD Sylvie, RUELLAN Eliane, Marie-José JOLY-RICHEUX, Michel PANSART, Alain CABARET

MEMBRES SUPPLEANTS

Messieurs et Mesdames : NANTEL Marie-Pierre, DANIER Jean-Charles, TREVETIN Geneviève, PLESSIX Claudine, TADIER Bernard, BODY Bernard, DAVAIC Michèle, HAMON Marie-Ange, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Marc LEMARIE, Hervé VAN PRAAG

DELIBERATION N°46-2026 Proposition du conseil municipal pour la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts directs

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients **de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur** d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande.

- La commission est composée de 11 membres à savoir :
 - o Le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
 - o 10 commissaires.
- Les commissaires doivent :
 - o Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
 - o Avoir au moins 18 ans,
 - o Jouir de leurs droits civils,
 - o Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
 - o Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal **sont désignés par le directeur départemental des finances publiques** sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.
- Dinan Agglomération doit proposer à la DDFIP une liste de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants en nombre double (soit 40 noms).

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2026-056 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant création de la CIID, et approuvant les modalités de désignation des contribuables,

Vu la demande adressée à la présente commune par Dinan Agglomération en date du 10 avril 2026 aux fins de proposer des contribuables appelés à siéger à la CIID,

Considérant la nécessité de constituer ou de renouveler la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Dinan Agglomération,

Considérant que les personnes proposées ci-après remplissent les conditions légales pour siéger à ladite commission,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, réuni en séance à l'unanimité

- Décide de proposer au directeur départemental des finances publiques les contribuables suivants pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs :

N°	Civilité	Nom/Prénom	Adresse	Date de naissance	Impositions directes locales
1	Madame	Anne DURAND	33, Rue de la Ville Hingant	06/11/1960	TF
2	Monsieur	Philippe LOHIER	19, rue des Vaux	24/06/1960	TF

DELIBERATION N°47-2026 Désignation de suppléants à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle au conseil la DELIBERATION N°35-2026 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES du 22 avril dernier et propose de la compléter en nommant 3 membres suppléants.

Pour rappel, les membres titulaires sont : Messieurs Eric DROGUET, Hervé VAN PRAAG et Michel PANSARD

Mme et M. Anne DURAND, Marc LEMARIE, Géraldine CARDIN proposent leur candidature

Le Conseil à l'unanimité désigne Mme et M. Anne DURAND, Marc LEMARIE, Géraldine CARDIN comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

DELIBERATION N°48 - Participation de la commune aux VOYAGES SCOLAIRES et STAGES ETUDES

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les montants des participations de la commune aux VOYAGES SCOLAIRES et STAGES ETUDES auxquels participent les jeunes Plévenonais.

Il est proposé de fixer les montants comme suit :

Coût entre 0 jusqu'à 200€	80€
Coût 201€ jusqu'à 400€	120€
Coût + 400€	140€
STAGE EN COURS ETUDES Hors lieu études ou de domicile minimum 1 mois	200€

Il est précisé que la participation de la commune ne peut être supérieure au coût du voyage
Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

DELIBERATION N°49-2026 Tarifs camping 2026

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les tarifs 2026 pour le camping du Cap Fréhel

Il est proposé de fixer les montants comme suit :

	2025	2026
PERSONNE + 12 ANS – Saison du 15-06 au 15-09	3.90€	4.00€
ENFANT 4 / 12 ANS – Saison du 15-06 au 15-09	1.60€	1.80€
CARAVANE / tente	3.00€	3.60€
VOITURE	2.40€	2.50€
VOITURE "SLEEPING CAR" -	3.20€	3.80€
CAMPING-CAR	5.00€	6.00€
ÉLECTRICITÉ	5.00€	5.00€
CHIEN	1.10€	1.10€
2 ROUES à moteur, tricycle, quadricycle	1.30€	1.50€
BATEAU	1.70€	1.80€
VOITURE VISITEUR	1.80€	2.00€
Masque (Covid-19)	0.90€	0.90€
Location ADAPTATEUR	2.00€	2.00€
GARAGE MORT sans Electricité juin/Sept	3.00€	4.00€

↓ *Tarif branchement électrique pour les marchands ambulants* (utilisateurs de four, plancha, friteuses et grils électriques) : 20€ pour 4 heures et 3€ l'heure supplémentaire.

↓ *Tarifs préférentiels pour le camping :*

Les catégories de personnes pouvant y prétendre à savoir :

- ✓ Employés saisonniers communaux n'ayant pas de résidence sur la commune : exonération à 100% (gratuité pour les employés du camping même s'ils résident dans la commune)
- ✓ Sauveteurs intervenant sur la commune : exonération à 100%
- ✓ Employés saisonniers travaillant sur le territoire de PLEVENON : abattement de 50%
- ✓ Stagiaires du syndicat des Caps : exonération à 100%
- ✓ Etudiants, apprentis effectuant des stages obligatoires dans le cadre de leur formation : exonération à 100%
- ✓ Handicapés permanents exonération à 10%
- ✓ CLSH du territoire de la communauté de communes : abattement d'exonération à 30%

Il est précisé que du mercredi 1^{er} avril au vendredi 12 juin et du mardi 15 septembre au lundi 2 novembre le camping est accessible aux camping-cars au tarif forfaitaire de 5 € la nuitée sans accès possible aux blocs sanitaires ni fourniture d'électricité. Sur cette période un agent communal est présent sur le site seulement en début de matinée afin d'encaisser les recettes de la nuit précédente sans application de taxe de séjour.

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

DELIBERATION N°50-2026 Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions reçues au titre de l'exercice 2026, telles que résumées dans le tableau de proposition ci-dessous :

A noter BP montant prévisionnel : 10 000€

Les associations Amicale laïque et La Palanquée du cap ont déjà reçu leur subvention au titre de 2026 SOIT :

- ✓ . Amicale laïque pour 19 élèves X 40€ = montant 760€
- ✓ . La Palanquée du Cap montant 2000€.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025 (pour rappel)	MONTANT 2026 PROPOSITION
ADMR	268,45 €	302.80€
Association Développement sanitaire de la Côte d'Emeraude	268,45 €	302.80€
COMITE DES FETES PLEVENON	2 000,00 €	2 000.00€
SNSM St Cast le Guildo	150,00 €	200.00€
SNSM Erquy	150,00 €	200.00€
SOCIETE DE CHASSE	600,00 €	700.00€
UNC	200,00 €	200.00€
Section LES MEDAILLES MILITAIRES	130,00 €	130.00€
CIS EMERAUDE 22	307,57 €	Pas demande
HAND BALL HENANSAL 6 ENFANTS à 35€	180.00€	210.00€
FNACA	130.00€	130.00€
LANDES ET BRUYERES	500.00€	500.00€
PEP BRETILL'ARMOR -Plevenon		Nouvelle demande A voir
		4 875.60€

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

DELIBERATION N°51 - Vote du Compte Financier Unique 2025 - Budget Camping

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'exercice 2025 pour le budget camping. Le Compte Financier Unique pouvant se résumer tel que ci-dessous :

C.F.U. 2025 BUDGET ANNEXE DU CAMPING				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	178 419.63 €	109 064.72 €	224 081.92 €	0 €
RESULTATS	+69 354.91 €		+224 081.92 €	

RESULTAT GLOBAL 2025 = 293 436.83€

Après délibération, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Conseil à l'unanimité moins une abstention (Hervé VAN PRAAG) approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget : CAMPING

DELIBERATION N°52-2026 Vote du Compte Financier Unique 2025 - Budget Cap

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'exercice 2025 pour le budget cap. Le Compte Financier Unique pouvant se résumer tel que ci-dessous :

C.F.U. 2025 BUDGET ANNEXE CAP				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	497 574.33 €	366 314.79 €	450 410.36 €	28 504.38 €
RESULTATS	+131 259.54 €		+421 905.98 €	

RESULTAT GLOBAL 2025 = 553 165.52€

Après délibération, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Conseil à l'unanimité moins une abstention (Hervé VAN PRAAG) approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget : CAMPING

DELIBERATION N°53-2026 Vote du Compte Financier Unique 2025 - Budget Commune

Monsieur le Maire présente au conseil les résultats de l'exercice 2025 pour le budget commune. Le Compte Financier Unique pouvant se résumer tel que ci-dessous :

C.F.U. 2025 BUDGET DE LA COMMUNE				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
	1 561 040.11 €	802 733.86 €	1 060 661.91 €	1 380 773.62 €
RESULTATS	+758 306.25 €		- 320 111.71 €	

RESULTAT GLOBAL 2025 = 438 194.54€

Après délibération, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le Conseil à l'unanimité moins une abstention (Hervé VAN PRAAG) approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget : CAMPING

DELIBERATION N°54-2026 Décision modificative Budget Camping

DELIBERATION N°54-2026 Décision modificative Budget Camping

Monsieur le Maire dans le cadre de l'acquisition de conteneur pour la collecte des déchets au camping du Cap Fréhel propose au conseil un virements de crédits du compte 231 vers le compte 2158 pour une montant de 15 000€. Tel que résumé ci-dessous :

SECTION	CHAPITRE/Compte		PREVU BP	MODIFICATION	RESULTAT
SECTION INVESTISSEMENT	21	231	6 965.00 €	+15 000.00 €	21 965,00 €
	23	2158	286 471,83 €	-15 000,00 €	271 471,83€

A l'unanimité le Conseil approuve cette décision

DELIBERATION N°55-2026 Participation communal au financement du Plan de Gestion du Cap Fréhel

Monsieur le Maire expose au conseil le financement de l'opération « Plan de Gestion du Cap Fréhel »

Le plan de gestion écologique est un outil indispensable pour la gestion d'un espace naturel tel que le Cap Fréhel. C'est un document de référence co-concerté ainsi qu'un outil de travail pour les gestionnaires. Un plan de gestion est composé d'un diagnostic écologique et socio-économique du site, des objectifs à long terme et opérationnels de conservation et plan d'actions visant à mettre en œuvre ces objectifs.

PLAN DE FINANCEMENT :

Plan de financement prévisionnel Budget en euros		
Fonds vert	14 000,00 €	70%
Conservatoire du littoral	3 000,00 €	15%
Commune de Plévenon	3 000,00 €	15%
Total	20 000,00 €	100%

Il est demandé au conseil de valider ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 3 000 € au Syndicat Mixte Cap d'Erquy Cap Fréhel

Fait à Plévenon, le 28/05/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Les membres présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIÉ,